



Déclaration préalable de la CAPA du 6 Juin 2017

A l'issue du mouvement intra-académique 2017 ce sont 25 postes qui resteront vacants. Nous souhaitons que les contractuels admissibles réussissent le concours et des recrutements seront donc à prévoir pour la prochaine rentrée.

Nous regrettons que les calendriers académiques et nationaux n'aient pas permis que le poste de COPsy qui sera libéré par virginie Hibon au CIO de Poitiers soit disponible pour le mouvement intra 2017 ; ce qui aurait permis de satisfaire tous les candidats sur leurs premiers vœux.

Nous demandons à l'administration de nous faire connaître l'avancée du dossier sur la VAE collective pour les 7 contractuels sans M2. Ceux qui seraient intéressés pour demander un poste resté vacant de Psy EN à la rentrée 2017 doivent pouvoir s'inscrire en M2 ou bénéficier d'un congé de formation si les reliquats le permettent. Avec 2 promotions de Psy EN - EDO qui sortiront en 2018, on peut souhaiter que l'académie de Poitiers demande et obtienne de nombreux postes pour le mouvement inter-académique.

Nous regrettons que l'administration n'ait pu apporter de réponse satisfaisante concernant le financement de la VAE d'une collègue contractuelle qui était admissible au concours Psy EDO.

Cette CAPA est pour nous l'occasion d'évoquer les conséquences désastreuses du non respect par le MEN du quota de 10% d'accès à la HC puisque dans notre académie nous n'avons plus aucun promu.

Nous tenons également à alerter la rectrice sur les conditions de travail des personnels des CIO de Bressuire et Angoulême ainsi que sur les conditions d'accueil des usagers. Concernant le CIO d'Angoulême, aucune de nos demandes n'a été retenue : bureaux supplémentaires pour les entretiens et pour les COP, parking pour se stationner, consultation du dossier amiante...bref tout est déjà décidé !

Concernant le CIO de Bressuire, imposer deux déménagements en juin et en septembre est inacceptable ! De plus, les locaux provisoires disponibles au 15 juin ne sont pas adaptés ni pour les usagers, ni pour les personnels avec moins de 100 m2 pour 11 agents et un autre à mi-temps, sans compter l'arrivée de la DCIO au 1er septembre ! les COPsy recevront les jeunes et leur famille dans deux petits bureaux vitrés de moins de 10 m2 sans ouverture vers l'extérieur et nécessitant à minima que les stores soient baissés pour la confidentialité des entretiens !

Nous demandons donc à la Rectrice de mettre tout en œuvre pour qu'il n'y ait qu'un seul et définitif déménagement.

Les commissaires paritaires

Béatrice COSSAIS- Nathalie OSPITAL- Alexandra CHALARD